

ARRETE n° AP 2024/652

Objet : Portant désignation de Madame Nathalie VAN SCHOOR, en qualité de Directrice générale des services par intérim de la Métropole du Grand Paris,

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 512-23,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté AP2020/82 du 14 septembre 2020 portant détachement de Monsieur Paul MOURIER dans l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté n° AP 2023/401 du 31 octobre 2023 portant changement d'affectation de Madame VAN SCHOOR Nathalie, Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab et nomination sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Déléguée,

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER en tant que préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or,

Considérant que, Madame Nathalie VAN SCHOOR, exerce les fonctions de Directrice générale déléguée de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que Monsieur Paul MOURIER exerce les fonctions de Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris,

Considérant le départ de Monsieur Paul MOURIER, Directeur Général des Services, à compter du 28 octobre 2024,

Considérant les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

Considérant la nécessité de confier à Madame Nathalie VAN SCHOOR l'exercice des missions de Directrice Générale des Services par intérim jusqu'au recrutement d'un Directeur Général des Services par la Métropole du Grand Paris,

ARRETE

Article 1 : A compter 28 octobre 2024, Madame Nathalie VAN SCHOOR exerce les missions de Directrice Générale des Services par intérim, jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : Dans les deux mois suivants sa notification à l'agent, cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris : 7 rue de Jouy – 75004 PARIS.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- la DRFIP d'Ile de France
- Madame VAN SCHOOR Nathalie

Fait à Paris, le **24 OCT. 2024**



Patrick OLLIER,

Président de la Métropole du Grand Paris
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison